



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**AVIS PUBLIC**  
ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 084-2022

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022:

- Règlement 084-2022 « RÈGLEMENT NUMÉRO 084-2022 G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA »

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux).

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 2<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2022.

**Katherine Beaudoin, Avocate**  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saint-Christophe d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 novembre 2022.

---

Gabrielle Bergeron pour

Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale et greffière-trésorière